

SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON COMMUNE

DELIBERATION 2023-11
DU 30 MARS 2023
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
2022

Nombre de membres en exercice 11
Nombre de membres présents 8
Nombre de suffrages exprimés 10
Votes 0 Contre 10 Pour

Date de la convocation 23/03/2023

Séance du 30 mars 2023 à 18 heures 30

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Mari-Noëlle LAVILLE, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M Alain MOREAU, chef de SGC après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	84 589.58	
Opérations de l'exercice	311 072.77	327 673.51
Totaux	311 072.77	412 263.09
Résultat de clôture		101 190.32

DEPENSE OU DEFICIT	INVESTISSEMENT	
	RECETTES OU EXCEDENT	
-	318.84	
65 013.27	77 550.69	
65 013.27	77 869.53	
		12 856.26

DEPENSE OU DEFICIT	ENSEMBLE	
	RECETTES OU EXCEDENT	
-	84 908.42	
376 086.04	405 224.20	
376 086.04	490 132.62	
		114 046.58

12 856.26
au compte 001 – EXCEDENT d'investissement reporté

Besoin de financement
Excédent de financement

24 186.00

Restes à réaliser

24 186.00
-

Besoin de financement
Excédent de financement
des restes à réaliser

-11 329.74

Besoin total de financement
Excédent total de financement

11 329.74
au compte 1068 - Investissement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

89 860.58
au compte 002 – EXCEDENT de fonctionnement reporté
au compte 002 – DEFICIT de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations la maire et le secrétaire de séance :

la secrétaire

Pour expédition conforme, La Maire,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 007-210702700-20230330-DELIB202311-DE

